



# Aides financières pour personnes âgées

## Comment les obtenir ?

Libellé de l'aide	Qui est éligible ?	Format de l'aide	À qui s'adresser	Montant
<b>Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)</b>	Personnes âgées avec une pension de retraite insuffisante	Versements mensuels	Votre Caisse de Retraite	Variable selon revenus du couple, avec un maximum de 916,78€ par mois.
<b>Allocation personnalisée d'autonomie (APA)</b>	Les +60 ans avec une perte d'autonomie	Versements mensuels	Les Services du Département	Variable selon le degré d'invalidité, avec un maximum de 1 807,89€ par mois (GIR 1).
<b>Aide-ménagère à domicile</b>	Les +65 ans qui ont besoin d'une aide à domicile (Pour les personnes dans le groupe GIR 5 ou 6)	Versements en fonction de la fréquence désirée d'aide à domicile. Soit versée directement au service d'aide, soit à votre personne.	La Mairie de votre commune	Variable selon vos revenus.
<b>Prestation de compensation du handicap (PCH)</b>	Les -75 ans qui sont handicapés	Prise en charge des frais des services d'aide (aide humaine, technique, transport, animalière...)	Les Services du Département	Prise en charge à taux plein ou à taux partiel, variable de 50% à 100% selon le type d'aide.
<b>Aide personnalisée au logement (APL)</b>	Ouvert à tous, personnes âgées compris, pour aider à payer le loyer.	Versements mensuels	La CAF	Variable selon vos revenus, votre foyer et votre loyer.
<b>Aide à l'aménagement du logement</b>	Personnes en perte d'autonomie habitant dans un logement	Prise en charge des frais à 50%.	L'Agence Nationale de l'Habitat (l'ANAH)	Le montant que doivent coûter les travaux est de 1500€, et le



# Aides financières pour personnes âgées

## Comment les obtenir ?

Libellé de l'aide	Qui est éligible ?	Format de l'aide	À qui s'adresser	Montant
	datant d'au moins 15 ans.			montant maximum que peut prendre en charge l'ANAH est 5000€.
<b>Aide sociale à l'hébergement (ASH)</b>	Les +60 ans vivant en maison de retraite.	Prise en charge des frais d'hébergement sociale sous forme de versements.	La Mairie de votre commune	Variable selon revenus du couple, ainsi que les revenus des obligés-alimentaires.
<b>Petite retraite</b>	Personnes ayant cotisé tout au long de la vie, mais sur la base d'un salaire très faible, touchant le minimum (fixé à 652,60 € en 2022)	Potentiellement exigible à toutes les aides ci-dessus	La Mairie de votre commune	Aucune condition de cotisation minimum exigée

### DETAIL DES AIDES CI-DESSOUS

#### Allocation de solidarité aux personnes âgées

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est une prestation mensuelle versée aux retraités qui vivent en France. Elle est variable selon vos revenus personnels, et vient compléter ces derniers pour vous assurer certain un niveau de vie.

#### Quelles sont les conditions d'obtention ?

**Pour être éligible à l'ASPA, il faut remplir les conditions suivantes :**

- Vous devez avoir plus de 65 ans OU au moins 60 ans si vous êtes ancien combattant ou invalide.
- Votre couple ne doit pas gagner plus de 1 423,31€ par mois (certains revenus ne sont pas pris en compte, comme le APL, APL, APA...).
- Votre résidence principale doit être en France.



# Aides financières pour personnes âgées

## Comment les obtenir ?

### Quel est le montant ?

Le montant de l'ASPA varie en fonction de vos revenus mensuels. Voici un récapitulatif des montants versés selon vos revenus :

Revenus mensuels	Montant de l'ASPA
Moins de 506,53 €	916,78 €
De 506,53 € à 1423,31 €	Equivalent à la différence entre le revenu mensuel et 1 423,31 €
Au-delà de 1423,31 €	Non éligible.

### Comment faire sa demande ?

La demande de l'ASPA se fait auprès de votre caisse de retraite : demandez-leur le formulaire de demande d'ASPA et renvoyez-le avec les pièces justificatives rapidement pour avoir une réponse.

#### Possibilité de récupération suite au décès

Notez que l'ASPA est susceptible d'être soumis à remboursement suite au décès du bénéficiaire : **si le patrimoine personnel est supérieur à 39 000€, le conjoint(e) devra rembourser la somme totale de l'ASPA versée.**

### Allocation personnalisée d'autonomie

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide financière destinée aux personnes **de plus de 60 ans avec une perte d'autonomie considérable**. C'est une allocation qui n'est versée que dans des situations spécifiques. L'APA est différente selon votre situation de résidence (si vous vivez en EHPAD ou à domicile).

### Quelles sont les conditions d'obtention ?

Pour pouvoir bénéficier de l'APA, voici les conditions à remplir :

- Vous devez avoir au moins 60 ans
- Vous devez pouvoir justifier d'une perte d'autonomie sur la grille AGGIR de GIR 1 à GIR 4.
- Si vous vivez en EHPAD celui-ci doit être en France, et doit avoir au moins 25 personnes âgées sur place.
- Si vous vivez ailleurs, cet endroit doit être : soit votre domicile, soit celui d'un proche ou membre de votre famille, soit dans une résidence d'autonomie.

### Quel est le montant ?

Les versements mensuels varient en fonction de votre position sur la grille AGGIR. Voici le détail :



# Aides financières pour personnes âgées

## Comment les obtenir ?

Votre position sur la grille AGGIR	Montant maximum de l'APA
Gir 1	1 807,89 €
Gir 2	1 462,08 €
Gir 3	1 056,57 €
Gir 4	705,13 €

Une majoration est possible si vous avez un proche aidant, fixé à 510,26 € maximum par an. Il y a également une majoration en cas d'hospitalisation de ce proche, fixée à un maximum de 1 013,77 € par hospitalisation.

L'APA sert à payer les dépenses pour rester chez vous, ou alors l'hébergement en EHPAD : en fonction de votre plan d'aide, certains frais peuvent rester à votre charge.

### Comment faire sa demande ?

Pour faire la demande d'APA, il faut vous adresser aux Services du Département : c'est à eux que vous pourrez trouver le dossier de demande d'APA. Vous pouvez également demander à la Mairie de votre commune, ou à l'établissement où vous serez hébergé en cas d'hébergement en EHPAD par exemple.

### Aide-ménagère à domicile

Dans certains cas, vous pouvez demander la prise en charge d'une aide-ménagère chez vous. Ces aides peuvent être demandées dans le cadre du ménage, l'entretien du linge, ainsi que préparation des repas.

### Quelles sont les conditions à remplir ?

Afin d'être éligible pour une prise en charge des frais d'une aide-ménagère à domicile, voici les conditions à respecter :

- Vous devez avoir au moins 65 ans, ou 60 ans si vous êtes inapte au travail.
- Vos ressources ne doivent pas dépasser 916,78 € par mois, ou 1 423,31 € si vous vivez en couple.
- Vous devez être inapte à faire les tâches ménagères vous-même.

### Quel est le montant de la prise en charge ?

Les frais de l'aide-ménagère peuvent être pris en charge jusqu'à 100% en fonction de vos revenus et de votre plan d'aide. Demandez à votre caisse de retraite quel pourcentage celle-ci prend en charge.

### Comment faire sa demande ?



# Aides financières pour personnes âgées

## Comment les obtenir ?

La demande d'aide-ménagère à domicile doit se faire auprès de la Mairie de votre commune.

### Prestation de compensation du handicap (PCH)

La PCH ou « prestation de compensation du handicap » est une allocation qui est sous forme de prise en charge, attribuée par votre département. **Elle sert à aider à régler les frais et dépenses liées à une perte d'autonomie.** Cette prestation est présentée sous 5 formes : humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle, et animalière.

### Quelles sont les conditions d'obtention ?

Pour bénéficier de la PCH, voici les conditions à remplir :

- Vous ne pouvez pas du tout réaliser une activité quotidienne nécessaire OU bien vous avez des difficultés à réaliser au moins 2 activités quotidiennes nécessaires.
- Vous devez avoir au moins 60 ans.
- Vous devez résider en France de manière régulière.

### Quel est le montant de la prise en charge ?

Le pourcentage qui est pris en charge est variable selon vos ressources. Voici une idée de la prise en charge maximale à laquelle vous êtes éligible :

Vos revenus annuels	Prise en charge maximum
Moins de 27 033,98 €	100%
Plus de 27 033,98 €	80%

### Comment faire sa demande ?

La demande de PCH se fait auprès de la MDPH, mais le formulaire à remplir sera différent en fonction de votre département. Rendez-vous sur le site de la MDPH (**Maison Départementale des Personnes Handicapées**) pour retrouver le formulaire qu'il vous faut et l'adresse d'envoi.

### Aide personnalisée au logement (APL)

L'aide personnalisée au logement ou APL est une aide très populaire qui s'adresse à toute personne payant un loyer, qu'elle soit âgée ou non. **Cette aide est versée par la CAF et est facile à obtenir : ne passez pas à côté si vous avez des difficultés financières.**

### Quelles sont les conditions d'obtention ?

L'APL est tout de même soumise à quelques conditions. Pour faire une demande d'APL, il faut :

- Être locataire (EHPAD aussi) ou sous-locataire.



# Aides financières pour personnes âgées

## Comment les obtenir ?

- Résider en France.
- Faire la demande pour sa résidence principale.
- Louer une résidence conventionnée.
- Être en dessous du plafond de ressources (plafond qui varie en fonction de votre zone géographique, votre situation de couple et des personnes à votre charge).

### Quel est son montant ?

Pour connaître le montant exact de votre APL, **faites une simulation sur le site de la CAF**. Le montant étant variable selon un grand nombre de critères, il est impossible de vous donner une idée du montant sans que vous saisissiez vos données personnelles.

### Comment en bénéficier ?

Pour faire la demande d'APL, connectez-vous sur votre espace personnel de la CAF. **Toutes les démarches relatives à vos allocations de la CAF peuvent être faites en ligne.**

**Si vous n'en avez pas déjà, il faut demander un numéro allocataire qui servira d'identifiant pour votre compte.**

## Aide à l'aménagement du logement

L'aide à l'aménagement du logement sert à une chose : **rendre votre logement confortable et accessible si vous souffrez d'une invalidité ou handicap**. Cette allocation est sous forme d'une **prise en charge des frais d'aménagement par l'ANAH de jusqu'à 50% à partir de travaux d'une valeur de 1500 € et jusqu'à 5000 €.**

### Quelles sont les conditions d'obtention ?

**Comme pour toute aide financière, il y a des conditions d'éligibilité à respecter. Pour pouvoir profiter de l'aide à l'aménagement du logement, vous devez :**

- Faire la demande dans le cadre d'un logement d'au moins 15 ans, qui est votre résidence principale située en France.
- Ne pas avoir reçu d'aide de l'État pendant les 5 années précédant la demande.
- Employer une personne certifiée Qualibat.

### Quel est le montant de la prise en charge ?

Les frais seront pris en charge par l'ANAH à 50% à partir de 1 500€ de travaux. **L'apport ne peut pas dépasser 5 000€.** Les aides de l'ANAH sont généralement versées après la fin des travaux.



# Aides financières pour personnes âgées

## Comment les obtenir ?

### Aide sociale à l'hébergement (ASH)

L'ASH sert à prendre en charge **une partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée soit en EHPAD, soit chez une tierce personne**. L'attribution de cette allocation est soumise à certaines conditions.

#### Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Pour être éligible à l'ASH, il faut :

- Avoir plus de 65 ans.
- Vivre régulièrement en France.
- Que vos ressources personnelles soient inférieures au coût de votre hébergement.
- Que l'établissement qui vous héberge ait des places spécifiques pour les bénéficiaires d'aides sociales.

#### Quel est son montant ?

Le montant de l'ASH est variable selon les revenus de votre couple, ainsi que les revenus des obligés-alimentaires.

**La personne qui bénéficie de l'ASH doit donner 90% de ses revenus à l'établissement qui l'héberge.** La somme restante (minimum 110 € par mois) lui sera laissée.

#### Comment faire sa demande ?

Pour faire la demande d'ASH, il faut contacter la Mairie de votre commune : vous pourrez y retirer le dossier de demande de ASH, et une fois remplie, la Mairie transmettra celle-ci aux services de département qui étudiera votre demande.

### Quelles sont les aides pour une petite retraite ?

Une petite retraite, c'est ce qui arrive quand on a cotisé tout au long de la vie, mais sur la base d'un salaire très faible. Quand on ne perçoit que le minimum (fixée à 652,60 € en 2022), on peut avoir besoin de demander une aide complémentaire.

**Pour les personnes dans cette situation, vous pourriez potentiellement être éligible à toutes les aides mentionnées ci-dessus. Aucune condition de cotisation minimum n'est exigée.**